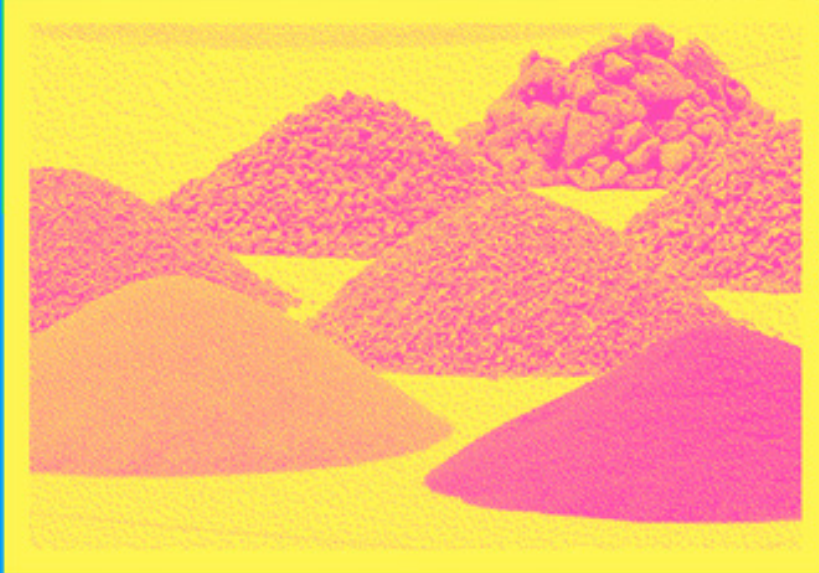
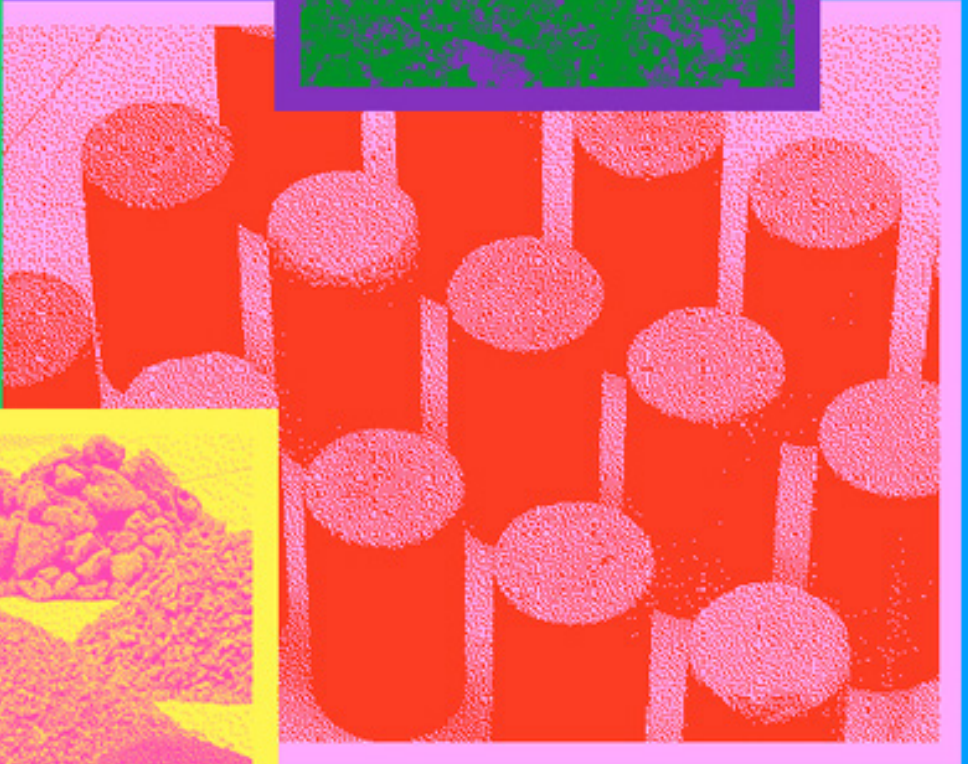
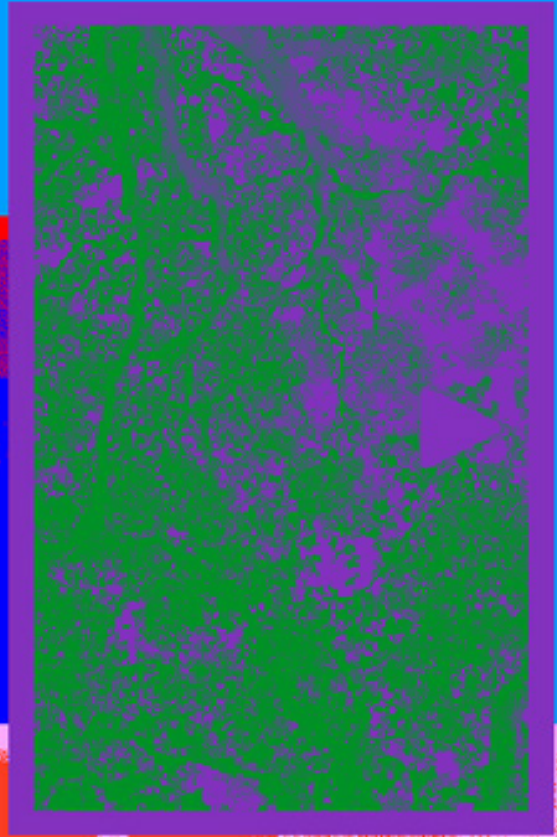
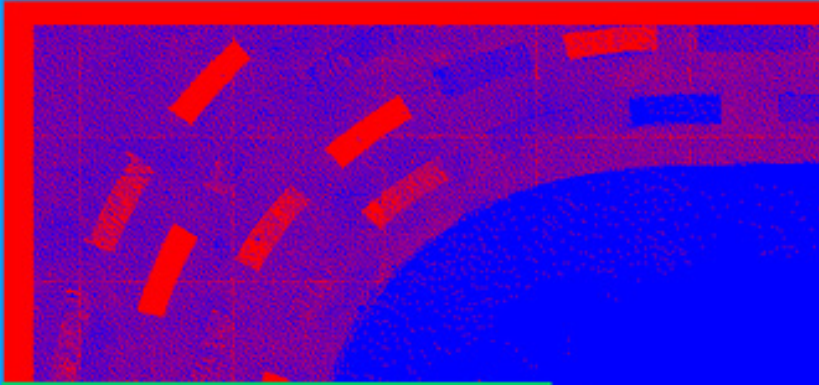


Faire



2026

Le Pavillon de l'Arsenal
* relance l'appel à projets FAIRE



Identité graphique 2026 © Atelier 25



Faire 2026

Le Pavillon de l’Arsenal lance l’édition 2026 de son appel à projets dédié au design et à l’innovation urbaine, architecturale et paysagère, à destination de toutes celles et ceux qui souhaitent inventer de nouvelles manières de faire la ville dans le Grand Paris.

FAIRE donne l’opportunité aux acteurs de la fabrique urbaine et architecturale de porter des candidatures pour répondre aux grands défis urbains : biodiversité, îlots de chaleur, construction bas carbone, sobriété énergétique, mais aussi redéfinition des métiers urbains...

FAIRE a pour ambition d’accélérer l’éclosion de pratiques architecturales et urbaines expérimentales, d’accompagner et promouvoir la recherche appliquée et de favoriser la mise en œuvre de nouveaux processus, matériaux et programmes de construction.

Faire le Grand Paris

Depuis le début des travaux de rénovation de son bâtiment historique, le Pavillon de l’Arsenal déploie ses activités hors les murs, à travers le Grand Paris. Dans ce nouveau contexte d’ancrage métropolitain du Pavillon de l’Arsenal, FAIRE s’affirme plus que jamais comme l’accélérateur d’une recherche urbaine engagée, pour :

FAIRE face aux enjeux climatiques d’aujourd’hui et de demain.

FAIRE émerger des démarches participatives, sociales et solidaires.

FAIRE résonner la recherche et l’innovation à l’échelle métropolitaine.

Avec FAIRE, le Pavillon de l’Arsenal souhaite encourager les jeunes créateurs, créatrices et structures récentes, en décernant une bourse à **8 lauréats** dont **un prix étudiant.es**.

L’accélérateur accompagnera les lauréat.es pour définir le processus de recherche, trouver les partenaires ou les territoires nécessaires au développement du projet et offrira un soutien financier, technique et logistique.

Depuis sa création, l’appel à projets FAIRE a permis d’accompagner plus de **90 projets**. Retrouvez sur le site faireparis.com l’ensemble des projets lauréats des autres années.

1. Qui peut candidater ?

- Les personnes ou structures œuvrant dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysagisme, du design; y compris jeunes diplômé·es (anciens lauréats exclus, sauf dans le cadre d'une équipe composée également de non-lauréats)
- Les équipes pluridisciplinaires croisant d'autres domaines de recherches ou d'expérimentation (arts, sciences sociales, autres domaines scientifiques...) sont les bienvenues.
- Les étudiant·es inscrit·es pour l'année universitaire 2026-2027 dans une école d'architecture, de paysage, d'urbanisme ou de design peuvent candidater à titre individuel ou collectif.
- Les personnes ou structures basées à l'étranger sont acceptées, à condition que le projet s'ancre dans la Métropole du Grand Paris.

2. Quels types de projets sont attendus ?

Le candidat doit définir la forme souhaitée de la restitution du projet :

- Exposition, publication, installation, vidéo, podcast, prototype échelle 1...
- Attention : les équipes souhaitant développer des projets destinés à être déployés dans l'espace public peuvent soumettre leur candidature mais une attention particulière sera accordée à leur potentiel de réalisation concrète et au travail préliminaire qui aura été effectué auprès des territoires d'expérimentation identifiés par l'équipe.

Le projet doit s'inclure dans un ou plusieurs des champs d'action ci-dessous :

- FAIRE face aux enjeux climatiques d'aujourd'hui et de demain.
- FAIRE émerger des démarches participatives, sociales et solidaires.
- FAIRE résonner la recherche et l'innovation à l'échelle métropolitaine.

Quel est le niveau d'avancement demandé ?

- Les projets à l'état d'intention, les expérimentations, les prototypes, ou les recherches avancées sont acceptés.

3. Comment candidater ?

Formulaire en ligne sur le site www.faireparis.com

À compléter avant la date limite : 6 septembre 2026 à 23h59.

- Présentation du projet, note d'intention (max. 3 000 signes, sans espaces).
- Présentation du ou des membres de l'équipe.

Dossier PDF (10 pages A4 max, 5 Mo max)

- Description du projet envisagé accompagné d'une ou plusieurs pièces graphiques
- Calendrier prévisionnel détaillé en phases (conception, réalisation, activation).
- Budget estimatif (honoraires + réalisation).
- Liste de partenaires (financier, technique ou de compétence), *facultatifs*.
- Possibilité d'ajouter des liens vers des contenus audiovisuels.

Modalités du jury final

- Présentation en 5 min avec support numérique
- Jury en présentiel (frais de transport à la charge du Pavillon de l'Arsenal) pour les participant·es résidant hors d'Île-de-France.

4. Calendrier

- 01/07 : Lancement de l'appel à candidature
- 08/07 : Soirée de lancement (présentation, discussions avec des anciens lauréats)
- 06/09 : Clôture des candidatures
- 07/09 - 27/09 : Analyse des candidatures et commission technique
- 15/10 : Jury
- 20/10 : Annonce publique des équipes lauréates

5. Critères de sélection

- Intérêt sociétal et/ou environnemental et/ou métropolitain
- Originalité et innovation
- Faisabilité technique
- Cohérence et pertinence de l'équipe
- Qualité et clarté de la présentation

Une attention particulière sera portée au caractère réaliste des projets : taille, lien avec l'espace public, limite budgétaire et temporelle...

6. Montant de la bourse

- Une bourse de 20 000 € maximum sera versée aux lauréats de FAIRE.
- En discussion avec l'équipe du Pavillon de l'Arsenal, l'équipe candidate pourra compléter son plan de financement à l'aide de financements et de partenaires extérieurs.
- L'équipe du Pavillon de l'Arsenal se laisse la possibilité de réajuster le budget demandé pour la réalisation du projet lors du cadrage du projet au début du processus.

7. Accompagnement

Soutiens et aides :

- Soutien financier pour la phase d'étude et la réalisation.
- Suivi du projet sur les aspects techniques, graphiques...
- Aides juridiques et mise en relation avec l'écosystème du Pavillon de l'Arsenal.
- Aide à la recherche de financements complémentaires et à la rédaction de conventions de partenariat.
- Aide à la recherche de partenaires institutionnels (Ordre des architectes, écoles..).
- FAIRE ne propose pas de résidence.

Partager la recherche :

- Rencontres FAIRE Club pour échanges entre lauréats et partenaires.
- Les résultats sont partagés publiquement pour valoriser l'innovation auprès de la communauté du Pavillon de l'Arsenal.
- Mise en valeur auprès de la presse

8. Restitution et temporalité

- Séance photo dans le mois suivant la nomination
- Premier rendez-vous avec la signature d'une convention
- Restitution intermédiaire dans le cadre d'un festival Faire, l'année suivant la nomination
- Rencontres et festival FAIRE Club pour échanger entre lauréats et partenaires
- Rendez-vous réguliers (tous les 2 mois)
- La forme de restitution peut évoluer au cours de la recherche en concertation avec l'équipe du Pavillon de l'Arsenal
- La temporalité de restitution sera retravaillée avec les équipes du Pavillon de l'Arsenal lors du cadrage du projet au début du processus d'accélération.

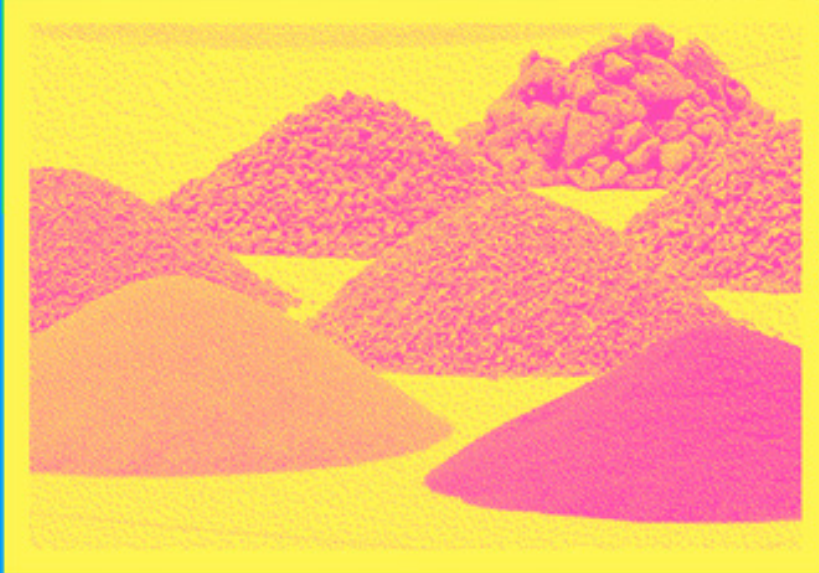
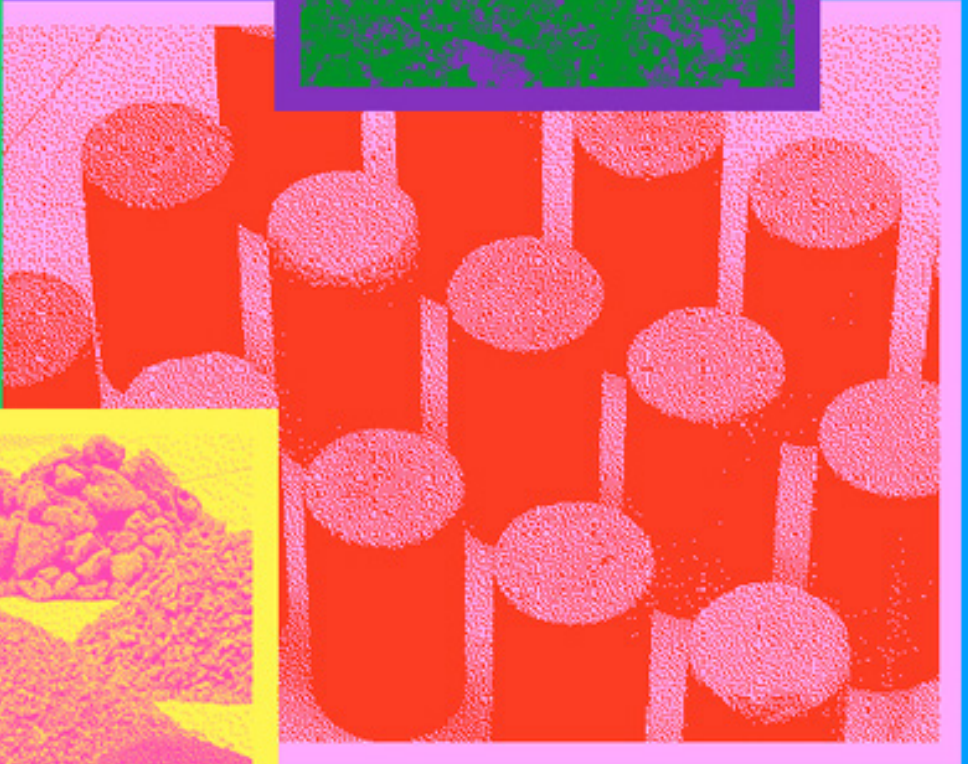
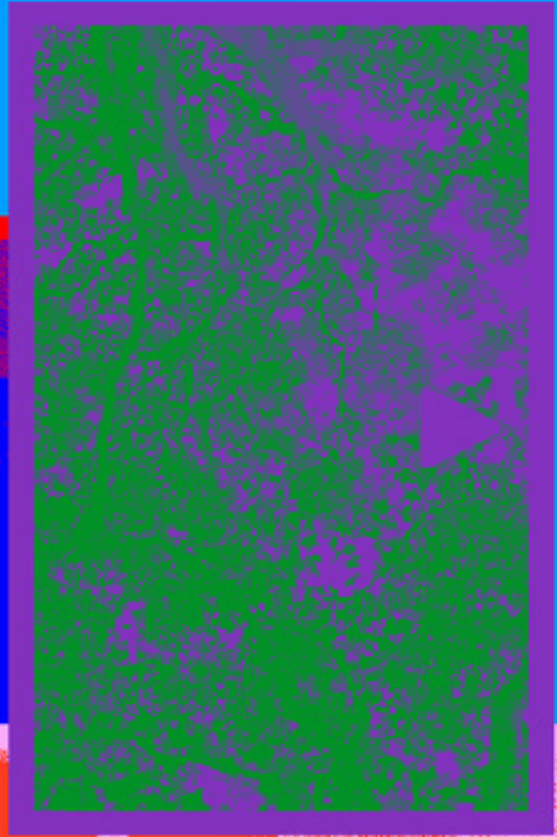
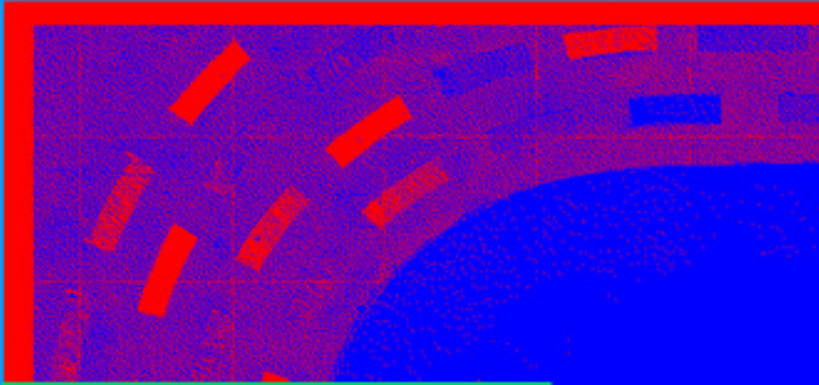
9. Confidentialité

- Les projets non soumis restent confidentiels, sauf accord écrit du porteur.
- Les membres du jury sont tenus à la confidentialité des projets et des délibérations.

10. Communication

- Les lauréats doivent mentionner le soutien de FAIRE lors de toute communication sur le projet.
- Les lauréats doivent systématiquement informer l'équipe du Pavillon de l'Arsenal des présentations publiques du projet avant et après la restitution finale.

Faire



2026



*

contact

faire@pavillon-arsenal.com

Identité graphique 2026 © Atelier 25

